

AVEC LES
**CHÈQUES-
RENTRÉE**
C'EST ENCORE
**MOINS
CHER!**

Collectez vos chèques-rentree du 11/08 au 10/09/2023
et dépensez-les du 11/09 au 24/09/2023



EURO

5

5 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 20€.
A dépenser du 11/09 au 24/09/2023
(hors sacs poubelle communaux,
tabacs, vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be



Intermarché



EURO

15

15 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 35€.
A dépenser du 11/09 au 24/09/2023
(hors sacs poubelle communaux,
tabacs, vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be



Intermarché



EURO

25

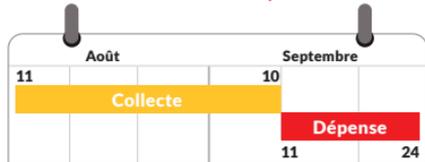
25 euros à valoir pour tout achat
d'un montant égal ou supérieur à 50€.
A dépenser du 11/09 au 24/09/2023
(hors sacs poubelle communaux,
tabacs, vidanges et services).
Non remboursable en espèce,
non échangeable.

Règlement sur
www.intermarche.be



Intermarché

Collectez des cachets du 11/08 au 10/09, pour recevoir des chèques-remboursement d'une valeur de 5€, 15€ ou 25€



Recevez 1 cachet par tranche d'achat de 35€* !

Conservez vos tickets de caisses originaux, après chaque passage en caisse pour profiter de votre réduction. Les preuves d'achat doivent être agrafées à la carte épargne. Sans preuve d'achat, pas de réduction possible. *Excepté tabacs, sacs poubelle communaux, vidanges et services.

Agrafez vos tickets de caisse ! →

5 CACHETS =

À dépenser par tranche d'achat de 20€

OU

10 CACHETS =

À dépenser par tranche d'achat de 35€

OU

16 CACHETS =

À dépenser par tranche d'achat de 50€



Un seul chèque par carte épargne

